

CHARTRE DU SALON DE L'EMPLOI DU BOCAGE 2026

(V2 du 26/08/2026 avec lien France Travail / ateliers préparatoires)

pour un engagement et une efficacité collective en faveur de l'emploi + formation et orientation professionnelles (Cf. Enjeux EFOP)

entre les entreprises/exposants, organisateurs et principaux acteurs de l'emploi-formation
(Cf. CLPE : Comité Local Pour l'Emploi « Vendée Nord » notamment).

Cette charte concerne les entreprises et autres exposants, les organisateurs, les partenaires et acteurs de l'emploi du Salon de l'Emploi du Bocage. Elle formalise les bases élémentaires de collaboration entre les parties prenantes à l'occasion du Salon de l'Emploi du Bocage 2026 afin d'assurer la réussite de cet événement et de permettre à l'ensemble des parties d'en tirer le meilleur profit, qu'il s'agisse de la préparation, des suites immédiates du salon ou de l'organisation des futures éditions.

Pour cela **l'engagement collectif pour la mise à disposition des données, la fluidité et la qualité des échanges ainsi que le partage de retours d'expérience est fondamental.**

1. AVANT LE SALON

Deux aspects sont à considérer :

- Bien préparer la journée du salon : essentiel pour améliorer l'efficacité de votre présence au salon,
- Communiquer le plus tôt possible vos offres de recrutement : essentiel pour rendre la communication d'annonce du salon plus performante et, le jour du salon, mieux orienter les visiteurs.

1.1. Bien préparer la journée du Salon de l'Emploi du Bocage

Tirer au mieux profit de sa présence au salon requiert d'investir du temps dans sa préparation. Il convient en effet de **s'interroger, en amont du salon, sur un certain nombre d'éléments**, et notamment :

- Quels sont mes besoins en recrutements et quels types de publics suis-je en mesure de recevoir (demandeurs d'emplois, qualifiés et non qualifiés, travailleurs en insertion ou cherchant une mobilité voire une reconversion professionnelle...) ? Suis-je éventuellement prêt à former ? Me suis-je interrogé sur mes possibilités d'intégrer des publics nécessitant un accompagnement (insertion, situation de handicap) ?
- Comment attirer l'attention des visiteurs lors du salon et comment présenter / valoriser les atouts de mon entreprise ? (attitude vis-à-vis du public, décoration/aménagement du stand, supports de communication, marque employeur, quel est le rôle de mes propres salariés dans la promotion des offres et de mon entreprise ?...)
- Comment transformer les visiteurs en candidats et les candidats en futurs collaborateurs fidélisés ?

Pour vous accompagner à apporter une réponse à ces questions, l'ensemble des organisateurs et acteurs de l'emploi sont aux côtés des entreprises qui sont fortement invitées à **participer, à l'une des sessions d'ateliers préparatoires proposés par France Travail en amont du salon les mardi 22 septembre, lundi 28 septembre et/ou jeudi 8 octobre 2026**. L'inscription préalable aux ateliers (gratuits) est fortement recommandée, via le lien « mesevenementspro.francetravail.fr » suivant : <https://qrco.de/bgz0c3>

Vous pouvez également démultiplier la visibilité du salon en communiquant sur votre présence au salon sur vos propres réseaux (avec le #SEB26) en reprenant le kit communication qui sera mis à votre disposition.

1.2. Communiquer les offres de recrutements

Il est incontournable de déposer toutes vos offres sur le site de France Travail prévu à cet effet (www.francetravail.fr/accueil/) et cela, via votre espace recruteur, pendant la période dédiée communiquée ou rappelée par France Travail ; a priori du 12 au 30 octobre 2026.

UTILE : pour les entreprises qui n'ont pas encore d'espace recruteur, France Travail invite à **anticiper sa création** (car ce n'est pas instantané, il y a un léger délai). **Des tutoriels France Travail « Les Pas-à-pas / Entreprise »** de moins de trois minutes **sont mis à votre disposition** :

- « **Comment créer un espace recruteur** » : <https://dgxy.link/tuto-FT-espace-recruteur>
- « **Comment déposer vos offres** » : <https://www.youtube.com/watch?v=cUAVI1XohGQ&list=PLqVw037WdRVQmOYnaZL3-RKxmKG5VPTy&index=1>

IMPORTANT : dans les offres déposées il conviendra de préciser :

- **dans l'intitulé personnalisé de l'offre la mention #SEB26** afin d'identifier les offres en lien direct avec le Salon de l'Emploi du Bocage 2026,
- **dans le descriptif de l'offre la mention « Venez nous rencontrer sur le Salon de l'Emploi du Bocage aux Herbiers le 5 novembre 2026 ».**

2. PENDANT LE SALON

Lors de l'inscription les participants/exposants ont accepté les conditions générales du salon, toutes les parties sont invitées à s'y reporter. Le respect de l'ensemble des dispositions est essentiel à la bonne tenue du salon.

Les participants sont notamment invités à **anticiper l'aménagement de leur stand** (qui sont livrés nus) dans les plages d'installation précisées et à assurer le jour du salon une **présence complète, pendant toute la durée d'ouverture au public, de 10h00 à 18h30**.

Il conviendra également d'enregistrer plusieurs données importantes telles que le nombre de visiteurs reçus, le nombre de CV récoltés, le nombre d'entretiens programmés et les retours + motivations des candidats. Ces données seront demandées à l'ensemble des participants avec le retour de l'enquête de satisfaction.

3. APRES LE SALON

IMPORTANT : l'ensemble des participants sont ainsi invités à **répondre promptement aux sollicitations des organisateurs et/ou de France Travail pour le suivi de cet évènement**. France Travail détenant les précisions sur les postes/offres d'emploi, leurs équipes sont à disposition pour aller jusqu'au bout de la relation avec toute entreprise qui recrute et fournir ainsi des données précises aux organisateurs.

Entre 1 et 2 mois après le salon **chaque participant communiquera aux organisateurs les suites obtenues ou données aux contacts issus du salon**. Analyser la transformation des contacts en recrutement et comprendre pourquoi certains contacts n'ont pas « transformer l'essai » est particulièrement important pour l'ensemble des acteurs de l'emploi et des collectivités qui sont là pour vous accompagner et qui ont besoin de ces retours afin de pouvoir adapter leurs services et politiques.

4. AU SERVICE DES PARTICIPANTS

En cas de problème majeur ou contrainte exceptionnelle, ou tout simplement d'une question ou d'un besoin d'accompagnement particulier, tout participant peut contacter les interlocuteurs suivants :

- les équipes « Entreprises » des agences « **France Travail Les Herbiers** » (pour les entreprises des 4 Pays des Herbiers, de Mortagne, de Saint-Fulgent – Les Essarts et de Pouzauges) ou « **France Travail La Roche Nord** » (pour les entreprises du Pays de Chantonnay et du territoire des Essarts) qui sont à disposition pour nous accompagner,
 - **Les Herbiers** : 02 51 66 99 78,
 - **La Roche Nord** : 02 51 36 24 25.



- **les Services Développement économique et/ou les associations/clubs d'entreprises des 5 territoires organisateurs de l'évènement** qui sont aussi à disposition pour répondre aux questions.